

Date de dépôt : 8 juin 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Lydia Schneider
Hausser : Quel fonctionnement futur pour la Clairière ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La presse nous apprend qu'un audit commandé par la Commission des visiteurs officiels (CVO) met en lumière de graves dysfonctionnements au centre de détention pour mineurs de la Clairière.

Le rapport rendu par les experts mandatés par la CVO pointe du doigt :

- une institution sinistrée;*
- une gestion calamiteuse;*
- une souffrance du personnel avec un absentéisme à hauteur de 25 %.*

Les experts relèvent que le manque de reconnaissance du personnel et une organisation générale défaillante entraînent des départs à la chaîne. Les conflits larvés et le non-respect des règlements en vigueur font également partie des florilèges des griefs formulés.

La direction de l'office pénitentiaire est pointée du doigt et selon les comptes rendus de la presse, les membres de la CVO considèrent que toute la chaîne de commandement a failli.

Ma question est la suivante :

Face à ce constat accablant, quelles suites la cheffe du DSPE entend-elle donner pour assainir cette situation et dans quels délais ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Centre éducatif de détention et d'observation de la Clairière doit être réformé en profondeur non seulement pour corriger certains dysfonctionnements relevés d'une part par le rapport des experts mandaté par la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil – qui pour l'heure n'a pas été rendu public – et, d'autre part, par le rapport d'audit de l'Inspection cantonale des finances, mais également pour permettre à l'institution de se doter, conformément à la demande de l'Office fédéral de la justice, d'un nouveau concept de prise en charge des mineurs, d'ici à janvier 2012.

Les réformes sont en cours ou à venir, dont les principales sont les suivantes :

Direction

Le précédent directeur de la Clairière a quitté ses fonctions début mars 2011.

Le processus de recrutement de la nouvelle direction a été immédiatement mis en place. Il est désormais terminé et la nouvelle direction entrera en fonction en juillet 2011.

Engagement de 13 nouveaux collaborateurs

Afin de permettre la mise en place du nouveau concept de prise en charge des mineurs, l'institution dispose de 13 nouveaux postes de travailleurs sociaux diplômés HES.

Selon le planning d'entrée en fonction, 9 éducateurs E TP (équivalent temps plein) sont entrés en fonction ou entreront progressivement en fonction d'ici au mois de septembre 2011.

Considérant l'engagement de la nouvelle direction, d'une part, et la mise en place d'un nouveau concept, d'autre part, 4 postes seront pourvus sous contrats d'auxiliaires afin de permettre les adaptations spécifiques liées à la mise en place du nouveau mode de fonctionnement.

Situation RH

7 collaborateurs sont actuellement en arrêt maladie (dont une collaboratrice dans l'attente de son accouchement et trois suite à des problèmes somatiques avérés), ce qui représente 15 % du personnel de l'établissement.

3 collaborateurs ont été re placés en stage temporaire dans d'autres services en attendant de trouver le travail souhaité. En effet, ces collaborateurs ne sont plus en mesure pour des raisons de santé d'exercer une activité avec des horaires irréguliers, ce qui n'est pas compatible avec le travail à la Clairière.

Ces 3 collaborateurs représentent 6 % du personnel de l'établissement.

Mesures immédiates

L'Office pénitentiaire examine les mesures pouvant être prises immédiatement pour améliorer tant le fonctionnement administratif et financier de la Clairière que la prise en charge des mineurs. La direction ad intérim est directement supervisée par le directeur du ser vice des établissements de détention (SEDPA) dont dépend La Clairière.

Projet CLA12

Le département de la sécurité de la police et de l' environnement a entrepris une réflexion globale sur l'avenir de la Clairière.

Une structure de projet a été mise en place qui comporte un comité de pilotage et trois groupes de travail :

- un groupe de travail « concept » dont la mission est de formuler des propositions pour une nouvelle prise en charge (échéance octobre 2011).
- un groupe de travail « logistique » dont la tâche est d'examiner les besoins au niveau structurel (échéance juin 2012).
- un groupe de travail « administration » dont la tâche est d'examiner les besoins au niveau des ressources humaines (échéance juin 2012).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER